

## AVIS PUBLIC

### ENTRÉE EN VIGUEUR

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE :

**QUE** le conseil municipal, à sa séance ordinaire du 1<sup>er</sup> novembre 2022, a adopté le règlement d'urbanisme suivant :

**1365-2022      RÈGLEMENT N° 1365-2022 – DÉROGATIONS MINEURES**

Cet avis constitue l'avis de publication dudit règlement et qu'il entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne intéressée peut consulter le règlement au service du greffe. Une version numérique est également disponible sur le site WEB de la Municipalité : [Règlement numéro 1365-2022](#).

DONNÉ À SAINTE-SOPHIE, ce 7 novembre 2022.



France Charlebois, OMA  
Directrice du greffe et greffière-trésorière adjointe